

*COMMUNE
DE
L'ABBAYE*



BUDGET 2017

TABLE DES MATIERES

Budget de fonctionnement 2017

Préavis no 10/2016 (exposé)	pages	1 à 6	(6 pages)
Budget de fonctionnement (avec les commentaires vis-à-vis)	pages	7 à 13	(7 pages)
Répartition par natures	pages	14	recto/verso
Tableau des amortissements Tableau de répartition des intérêts	page	15 à 16	(2 pages)
Tableau des investissements (à titre d'information) (selon art. 18 RÈGLEMENT sur la comptabilité des communes)	page	17 + 18	(2 pages)

* * * * Annexes * * * *

Association scolaire intercommunale de la Vallée de Joux	Annexe A – pages	1 à 3
Groupeement forestier du Mollendruz	Annexe B – page	4
Protection civile de la Vallée de Joux	Annexe C – page	5
Service de défense incendie et secours Vallée de Joux (SDISVJ)	Annexe D – pages	6 à 7



DE
L'ABBAYE

Tél. 021 841 16 33
Fax 021 841 19 72
municipalite@labbaye.ch

AU CONSEIL COMMUNAL
de et à
1344 L'Abbaye

Réf. GG/mc / ln

Préavis n° 10 / 2016 - Budget 2017

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers(ères),

En vertu des dispositions en vigueur, la Municipalité vous soumet le budget de la Commune de L'Abbaye pour **l'année 2017**.

Vous trouverez dans ce fascicule la récapitulation avec charges et produits par dicastère, par comptes de fonctionnement et par natures. En annexe vous trouverez également le budget :

- Annexe A du Groupement scolaire de la Vallée de Joux,
- Annexe B du Groupement forestier du Mollendruz
- Annexe C de la Protection civile régionale
- Annexe D du Service de défense incendie et de secours de la Vallée de Joux.

Le tableau des investissements comme mentionné à l'art.18 du RÈGLEMENT sur la comptabilité des communes est joint à ce fascicule, à titre d'information.

"Plan des dépenses d'investissements"

Art. 18. – La municipalité établit annuellement le plan des dépenses d'investissements. Ce plan est présenté au conseil général ou communal, en même temps que le budget de fonctionnement; il n'est pas soumis au vote."

Le montant des amortissements obligatoires est de fr. 305'890.00 (c.f. "tableau des amortissements")

Le budget 2017 prévoit :

Aux charges	fr.	7'047'591.00
Aux recettes	fr.	6'928'738.00
Excédent de charges	fr.	118'853.00

Le budget 2016 prévoyait :

Aux charges	fr.	7'110'640.00
Aux recettes	fr.	7'015'248.00
Excédent de charges	fr.	95'392.00

Dans un contexte économique fragile, la Municipalité de l'Abbaye vous propose un budget 2017 avec fr. 7'047'591.-- de charges et fr. 6'928'738.-- de recettes, soit un excédent de charges de fr. 118'853.--. Notre situation financière nous permettra d'assumer ce déficit.

Ce budget a été élaboré sur la base des informations et directives transmises par les instances cantonales, ainsi que de toutes les données connues de la Municipalité en date du 31 octobre 2016.

Depuis ces dernières années, l'établissement du budget communal est caractérisé par un effort continu de maîtrise des charges nous incombant directement, mais il reste fortement influencé par les décisions fédérales et cantonales, ainsi que par les divers reports ou transferts de charges qui en découlent. Ainsi, la Municipalité n'a aucune prise sur l'augmentation de certaines charges, dont :

- Acomptes péréquatifs (facture sociale, péréquation directe et la police)
- Accroissement des coûts AJOVAL, de l'enseignement; UAPE et l'AVASAD.
- Ecole de musique.

Au niveau des impôts, les résultats attendus au budget 2017 sont péjorés comme l'exercice précédent par la forte diminution de l'impôt sur les personnes morales. Rappelons que l'impôt sur le bénéfice des personnes morales et l'impôt sur le capital sont étroitement liés à l'attractivité et à la marche des affaires des entreprises de notre commune. Néanmoins, le groupe d'experts du Secrétariat d'état à l'économie (SECO) maintient ses dernières prévisions de juin et s'attend à une croissance du PIB de 1,5 % pour l'exercice 2016 et une accélération à 1,8 % pour 2017.

En comparaison avec le budget 2016, si les charges diminuent de 10'995 francs, malheureusement, les recettes diminuent quant à elles de 86'510 francs. Ainsi, les efforts de la Municipalité à assainir les finances communales tout en cherchant à améliorer la marge d'autofinancement restent non payant. La marge d'autofinancement reste une priorité pour la Municipalité qui constate qu'elle dispose d'une marge de manœuvre très limitée dans ce domaine.

La Municipalité a également mis à jour le plan des investissements 2016-2021. Nonobstant un effort continu d'investissements dans les infrastructures toutes ces années passées en matière de routes et de réseau d'eau principalement, force est de constater que de nombreux travaux indispensables sont d'ores-et-déjà planifiés et planifiables. Un important travail devra être fait sur le traitement des eaux usées et le réseau d'eau, tout en assurant l'entretien du patrimoine, bâtiments, chalets et autres, afin d'éviter des coûts plus conséquents par la suite. Il s'agit là d'un plan d'intention et chaque projet fera l'objet d'un préavis soumis au Conseil Communal.

Si les chiffres de la commune ne sont pas "catastrophiques", nous nous devons de rester vigilant face à une situation qui laisse augurer de grandes difficultés en cas de renforcement de la crise. Notre taux d'imposition (76 points) a été reconduit en juin dernier pour une année (exercice 2017), l'évolution du contexte économique nous indiquera la direction à prendre pour les années futures.

Christophe BIFRARE

Groupelement scolaire (ASIVJ)

Pour rappel, l'Association Scolaire Intercommunale de la Vallée de Joux intervient dans le financement des bâtiments y compris les salles de sport du Centre sportif, les activités parascolaires (camps, courses d'école, cours de ski), le transport des élèves, le traitement des enseignants pour les devoirs surveillés, des patrouilleurs, la location de la bibliothèque et du réfectoire. Mais également le parascolaire à savoir l'accueil des élèves en dehors des heures d'école et les cantines : l'achat des produits pour la réalisation des repas du réfectoire, du traitement du personnel de cuisine et des surveillants du réfectoire.

Répartition des charges

Les 3 communes de la Vallée se répartissent les charges (hors ceux de l'administration générale) selon deux conventions distinctes. (**voir Annexe A**)

Enclassement et organisation.

750 élèves ont repris les bancs de l'école au mois d'août 2016 et sont répartis dans 43 classes (+2), dont 577 en primaire (1P à 8P) et 173 en secondaire (9S à 11S).

En septembre 2016, 28 élèves de 7P et 8P participaient aux devoirs surveillés à une fréquence de trois fois par semaine et bénéficiaient de l'aide de 6 enseignants.

Depuis la dernière rentrée scolaire, l'UAPE utilise une classe dans le bâtiment de l'ancien collège.

La direction de l'EPS de la Vallée de Joux privilégie dorénavant les voyages d'études en Suisse et non plus à l'étranger, ceci en raison des risques d'attentat

Enjeux et défis futurs.

1. École à journée continue

L'article 63a de la Constitution vaudoise, accepté en votation populaire le 27.09 2009 stipule :

« En collaboration avec l'État et les partenaires privés, les communes organisent un accueil parascolaire surveillé, facultatif pour les familles, sous forme d'école à journée continue dans les locaux scolaires ou à proximité, pendant toute la durée de la scolarité obligatoire ».

La planification, la mise en place et l'organisation de l'Ecole à journée continue incombera prioritairement aux communes et de fait, nécessitera une réflexion globale sur les meilleurs modèles à retenir en tenant compte de plusieurs paramètres : longueur et durée du trajet de l'élève, prise en charge avant et après l'école, pause de midi et surveillance.

Cette nouvelle organisation tend à viser l'objectif prioritaire suivant, l'élève doit pouvoir augmenter le temps consacré réellement à l'enseignement et donc à l'apprentissage et non à la durée des transports.

2. Combler le retard conséquent dans le domaine des infrastructures informatiques.

L'obsolescence des installations actuelles, l'expansion des moyens d'enseignements numériques avec des contenus multimédias, voire interactifs et la volonté d'une pédagogie cantonale intégrative des élèves à besoin particuliers nécessitent des moyens techniques appropriés. Une mise à niveau quasi inéluctable se chiffrerait à des dépenses de l'ordre de fr. 600'000.-

La Facture Sociale : de quoi est-elle composée et quels sont ses bénéficiaires.

Le montant de la facture sociale repartit entre le canton et les communes, respectivement 56.8% et 43.2% représente un montant considérable dans le budget des communes vaudoises.

Trois facteurs importants expliquent les augmentations régulières de ces dernières années, à savoir :

1. un marché du travail de plus en plus sélectif,
2. le durcissement des conditions d'octroi des prestations de certaines assurances sociales (assurance chômage, AI)
3. la réduction du revenu disponible d'une importante partie de la population active, notamment en raison de la hausse des loyers et des primes d'assurance maladie.

Plusieurs mesures mises en place par le Conseil de politique sociale, instance de concertation paritaire entre le Conseil d'Etat et les représentants des communes existent depuis 2006 (programme Forjad, Prestations complémentaires familles et de la rente-pont). Entre temps, des reports de charges de la Confédération vers les cantons et vers les communes (sous forme de transfert de charges) peuvent expliquer les montants à charge des communes. Je cite quelques exemples :

1^{er} janvier 2008, Réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RTP), révisions de certaines assurances sociales fédérales, en 2008 : 5^{ème} révision de l'assurance invalidité et 3^{ème} révision de l'assurance chômage.

Pour ce qui nous concerne, je vous propose brièvement de vous expliquer la composition de la facture sociale à charge de la Commune de L'Abbaye et à qui les prestations sont attribuées.

1. PC à domicile et hébergement :

- Les personnes qui reçoivent des prestations de l'AVS ou de l'AI et dont le revenu annuel déterminant n'atteint pas les dépenses reconnues par la Confédération.
- Les personnes dont les ressources sont insuffisantes pour couvrir les frais dus à leur hébergement en établissement reconnu d'intérêt public ou à leur séjour en home non médicalisé.
- Les personnes qui vivent à domicile et pour lesquelles une aide financière permet d'éviter l'hébergement.

2. Assurance maladie :

- Les assurés de conditions financières modestes dont le revenu déterminant ne dépasse pas une certaine limite ; subside partiel.
- Les bénéficiaires du Revenu d'Insertion ; subside intégral jusqu'à concurrence de la prime cantonale de référence.

3. Revenu d'Insertion (RI) et participation cantonale à l'assurance chômage :

- Les personnes domiciliées ou en séjour dans le canton de Vaud, dépourvues des moyens nécessaires pour satisfaire leurs besoins vitaux et personnels indispensables, et disposant d'un titre de séjour valable ou en cours de recouvrement.
- Les chômeurs, demandeurs d'emploi et bénéficiaires du RI aptes au placement domiciliés ou en séjour dans le canton de Vaud et disposant d'une autorisation de séjour permettant d'exercer une activité lucrative.

4. Subventions et aides aux personnes handicapées :

- Les personnes majeures dont l'état nécessite des prestations particulières de nature non essentiellement médicale du fait d'une déficience de leurs capacités physiques ou mentales.

5. Prestations pour la famille et autres prestations sociales :

- Les créanciers d'aliments (enfants ou adultes) qui ne reçoivent pas ou irrégulièrement leur pension (recouvrement) et qui se trouvent dans une situation économique difficile (avances).
- Les familles vivant en ménage communs avec enfants de moins de 16 ans et disposant d'un revenu annuel déterminant inférieur aux dépenses reconnues au sens de la loi.
- Les personnes ayant atteint l'âge de 62 ans pour les femmes et 63 ans pour les hommes, ayant épuisé des indemnités de chômage ou n'ayant pas de droit, ni une rente AVS anticipée et ne disposant pas de revenus suffisants selon les normes définies par la loi fédérale sur les PC à l'AVS / AI

6. Bourses d'étude et d'apprentissage :

- Les Personnes en formation au secondaire II (apprentissage, gymnase, école professionnelles, etc..) ou au tertiaire (HES, HEP, universités, école polytechnique, etc...)

Patrick BERKTOLD

Taxes communales sur les déchets

Conformément à l'art. 12 A et B du règlement communal de la gestion des déchets (en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2013), la Municipalité **fixe**, pour **l'année 2017**, le montant des taxes comme suit:

Taxe forfaitaire Ménage

Fr 130.- par an (TVA non comprise) par ménage,

Fr 25.- par an (TVA non comprise) par habitant de plus de 18 ans.

Taxe forfaitaire Entreprise

Fr 100.- par an (TVA non comprise) pour les entreprises selon art. 6 al. 6 du règlement communal sur la gestion des déchets.

Fr 50.- par an (TVA non comprise) pour les entreprises qui sont tenues d'éliminer elles-mêmes et à leurs frais les déchets qu'elles détiennent.

Taxe forfaitaire Résidence secondaire, maison et appartement de vacances

Fr 180.- par an (TVA non comprise), perçu du propriétaire ou du locataire

Ces montants sont les mêmes que ceux appliqués depuis l'entrée en vigueur du règlement.

Philippe GROBETY

Taxes communales d'épuration.

Conformément à l'annexe au règlement communal sur l'évacuation et l'épuration des eaux, (en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2013), la Municipalité **fixe**, pour **l'année 2017**, le montant des taxes comme suit:

- Taxe annuelle d'entretien des collecteurs (par bâtiment ou logement) raccordé à Fr 130.-- (TVA non comprise).
- Taxe annuelle d'épuration à Fr 1.90 (TVA non comprise) par m³ d'eau consommé, selon relevé du compteur. (Pour les bâtiments qui ne sont pas pourvus d'un compteur d'eau, la Municipalité détermine, pour l'année 2017, un forfait à **70m³** par personne. 2 enfants = 1 adulte).

Ces montants sont les mêmes que ceux appliqués depuis l'entrée en vigueur du règlement.

Henri BURNIER

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir délibérer et vous prononcer sur la conclusion suivante:

LE CONSEIL COMMUNAL DE L'ABBAYE

Vu le préavis n° 10/2016 du 31 octobre 2016

Où le rapport de la Commission d'étude

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour :

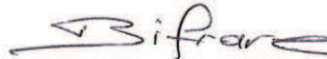
- **Adopte** le budget pour **l'année 2017** de la Commune de L'Abbaye; celui-ci présente un excédent de charges de fr. 118'853.00

La Municipalité se tient à l'entière disposition du Conseil et de la Commission de gestion pour tous les renseignements complémentaires souhaités.

Nous vous adressons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

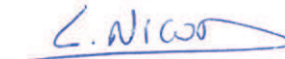
Le Syndic



Christophe BIFRARE



La Secrétaire



Laetitia NICOD

Délégués municipaux: M. Bifrare, Syndic
MM. Paul-Claude Rochat, Philippe Grobéty, Henri Burnier,
Patrick Berktold.

Commission: Jâmes Favre
membres Berney Luc, Cabras Roméo, Meylan Pascale, Peter Daniel
suppléants Bonny Joakim, Du Bois Bertrand

BUDGET DE

FONCTIONNEMENT

110.3111 Achat Mobilier

L'achat d'une nouvelle photocopieuse est prévu dans ce poste.

110.3189 Frais divers:

Environ Frs 10'000.- sont prévus pour les frais du contrôle des comptes par la fiduciaire.

110.3191 Rétrocession aux villages

Montant selon préavis 3/2016 pour l'année 2017.

110.3193.1 Contributions diverses :

Détails : IDEA (Frs 12'000.-) / ADAEV (Frs 15'500.-) / UCV (Frs 3'000.-)

111.4659 Contributions diverses :

Participation de la PCI (Frs 1'500.-) et le SDIS Vallée de Joux (Frs 7'500.-), ainsi que pour la Fondation de l'Espace Horloger (Frs 4'500.-) pour le travail administratif effectué par la commune.

Compte	Désignation	Budget 2017		Budget 2016		Comptes 2015	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
	Récapitulation Générale						
1	Administration générale	1'474'885.00	104'100.00	1'485'880.00	100'400.00	1'366'493.77	103'489.20
2	Finances	1'104'338.00	5'561'428.00	1'013'000.00	5'584'888.00	847'630.25	5'179'944.38
3	Domaines et bâtiments	587'000.00	512'860.00	606'730.00	528'060.00	692'879.99	560'912.30
4	Travaux	1'303'300.00	643'100.00	1'365'600.00	700'300.00	1'534'075.75	750'868.05
5	Instruction publique et cultes	722'700.00	81'750.00	703'350.00	79'600.00	692'449.90	81'700.00
6	Police	302'257.00	25'500.00	335'120.00	22'000.00	437'269.18	134'808.85
7	Service social	1'553'111.00		1'600'960.00		1'321'813.60	36'664.60
	TOTALISATION	7'047'591.00	6'928'738.00	7'110'640.00	7'015'248.00	6'892'612.44	6'848'387.38

Résultat

-118'853.00

-95'392.00

-44'225.06

1	Administration générale	1'474'885.00	104'100.00	1'485'880.00	100'400.00	1'366'493.77	103'489.20
10	Autorités	201'300.00	10'000.00	218'700.00	14'000.00	178'889.35	9'100.00
100	Conseil communal	19'800.00		27'200.00		16'592.55	
100.3003.1	Jetons présence + comm. gestion	3'000.00		3'500.00		1'518.00	
100.3003.2	Bureau de vote	2'500.00		2'500.00		1'773.45	
100.3012	Traitement, président & secrétaire	7'350.00		7'200.00		7'154.00	
100.3030	Charges sociales AVS - AI - APG - AC	450.00		500.00		346.40	
100.3101	Imprimés bureau annonces	3'000.00		3'500.00		2'432.70	
100.3170	Réceptions & manifestations	3'500.00		10'000.00		3'368.00	
101	Municipalité	181'500.00	10'000.00	191'500.00	14'000.00	161'796.80	9'100.00
101.3001	Traitements	62'000.00		60'000.00		57'897.40	
101.3003	Vacation de la Municipalité	75'000.00		80'000.00		65'184.60	
101.3030	Charges sociales AVS - AI - APG - AC	11'000.00		12'000.00		9'833.40	
101.3040	Caisse de retraite	19'500.00		21'000.00		17'975.30	
101.3050	Assurances maladie & accidents	3'000.00		3'000.00		2'714.50	
101.3060	Indemnisations, rembr. de frais	8'000.00		12'500.00		6'722.50	
101.3170	Réceptions & manifestations	3'000.00		3'000.00		1'469.10	
101.4901	Imputation interne		10'000.00		14'000.00		9'100.00
11	Administration	620'700.00	37'100.00	599'950.00	29'400.00	585'826.42	32'425.55
110	Administration générale	420'700.00	23'100.00	406'000.00	19'900.00	405'691.72	23'425.55
110.3101	Imprimés, matériel de bureau	3'500.00		3'000.00		4'488.10	
110.3102	Journaux, documents, annonces	21'000.00		21'000.00		20'359.45	
110.3111	Achat de mobilier, machines	14'000.00		1'500.00		6'472.40	
110.3123	Electricité	1'200.00		1'500.00		933.50	
110.3123.1	Electricité (Fonds TerraJoux)	1'000.00		1'000.00		934.20	
110.3151	Entretien du mobilier, machines	3'500.00		3'500.00		3'554.30	
110.3170	Réceptions & manifestations	14'000.00		14'000.00		13'785.60	
110.3181	Frais: de ports, téléphone, bancaires, postaux	13'000.00		13'000.00		12'140.52	
110.3184	Frais: contentieux & poursuites	3'500.00		3'500.00		2'374.40	
110.3185	Frais d'avocats	2'000.00		1'000.00		1'512.00	
110.3186	Assurances de tiers, choses, RC	7'500.00		8'000.00		5'911.15	
110.3189	Frais divers	18'000.00		18'000.00		16'344.85	
110.3191	Rétrocession aux villages	275'000.00		275'000.00		275'000.00	
110.3193	Cotisations à des institutions (divers)	13'000.00		12'500.00		12'496.70	
110.3193.1	Cotisations IDEA / ADAEV / UCV	30'500.00		29'500.00		29'384.55	
110.4312	Permis B.C.G.L. Etc...		8'500.00		8'500.00		6'923.50
110.4319	Emoluments admin. divers		100.00		100.00		
110.4352	Encaissements au bureau communal		8'500.00		7'500.00		9'355.80
110.4361	Encaissements de tiers		5'000.00		3'000.00		5'711.20
110.4362	Rembr. frais de poursuites & intérêts		1'000.00		800.00		1'435.05
111	Employés administratifs	200'000.00	14'000.00	193'950.00	9'500.00	180'134.70	9'000.00
111.3011	Traitements	158'000.00		152'000.00		143'901.95	
111.3030	Charges sociales AVS - AI - APG - AC	14'000.00		13'700.00		11'496.75	
111.3040	Caisse de retraite	23'000.00		23'000.00		21'016.05	
111.3050	Assurances maladie & accidents	4'000.00		4'000.00		3'173.55	
111.3060	Indemnisations, rembr. de frais	500.00		500.00		466.40	
111.3091	Formation du personnel	500.00		750.00		80.00	
111.4361	Allocations pertes de gains		500.00		500.00		
111.4659	Contributions diverses		13'500.00		9'000.00		9'000.00

150.3653. Subvention et dons aux sociétés

Montant habituel aux années précédentes, ainsi que la somme Frs 2'400.- (location pour le Caprice – 358.4271)

150.3653.2 Subvention (LEM)

Identique aux années précédentes. + Hausse de fr. 1.- de la (FEM) pour atteindre le montant « cible » de 9.50 / habitants en 2017. Cette contribution instaurée en 2012 était de 4.50, + 1.- par années. A cette contribution il convient d'ajouter la subvention communale versée à l'école de musique.

150.3653.3 Subvention Télési

Participation annuelle selon décision du préavis 6/2010.

150.3653.4 Espace Horloger

Clé de répartition identique à celle du Centre sportif nous amène à participer aux frais d'exploitation annuels, soit Frs 12.50 / par habitant.

160.3189. et 160.3189.1 Frais divers commune (10%) et intercommunaux (10%)

Compte utilisé afin de répondre aux modalités de la convention sur les taxes de séjour.

160.3653 + 160.3658 Subvention Vallée de Joux Tourisme (DON) + 80%

Identique à 2016.

180.3657 Contribution (lignes trafic régional bassin 1)

Selon les informations reçues du service de la mobilité pour notre participation 2017.

190.3111 Ordinateur, logiciel & matériel

Divers frais sont à prévoir pour la modernisation des ordinateurs.

210.4001 Impôts sur le revenu des personnes physiques :

Prévision « prudente » de l'évolution de ce poste; basée sur la facturation des acomptes mensuels (31.08.) de l'année 2016, majorée de 1% comme préconisé par le Département des finances et des relations extérieures.

210.4004 Impôts des frontaliers:

La baisse de la valeur (CHF) de notre point d'impôt émanant de la péréquation à un impact positif sur ce poste qui devrait être en hausse en 2017.

220.3520 Péréquation alimentation

Ces montants sont issus des données transmises par l'Etat, basé sur les recettes 2015.

220.3520.0 Décompte année précédente et correction évaluation

Adaptation est prévue pour ce chapitre, suite aux simulations étudiées, en fonction des recettes prévues en 2017.

220.4520 Péréquation couche population + etc.

220.4520.1 Péréquation dépenses thématiques

Ces montants sont issus des données transmises par l'Etat, basé sur les recettes 2015.

Compte	Désignation	Budget 2017		Budget 2016		Comptes 2015	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
150	Sociétés récréatives & culturelles	414'975.00		425'700.00		408'952.35	
150.3222	Intérêts des emprunts	1'300.00		3'000.00		2'455.00	
150.3311	Amortissement	21'100.00		21'100.00		21'100.00	
150.3523	Frais d'exploitation centre sportif	246'100.00		256'000.00		246'350.40	
150.3653	Subvention et dons aux sociétés	40'000.00		40'400.00		35'968.65	
150.3653.0	Subvention fonctionnement ValTV	30'000.00		29'700.00		29'568.15	
150.3653.2	Subvention (Loi école de musique)	23'275.00		22'500.00		20'510.15	
150.3653.3	Subvention Téléski - L'Abbaye	25'000.00		25'000.00		25'000.00	
150.3653.4	Subvention Espace Horloger	18'200.00		18'000.00		18'000.00	
150.3653.5	Subvention Ludothèque	10'000.00		10'000.00		10'000.00	
160	Tourisme	95'330.00	57'000.00	95'330.00	57'000.00	91'010.50	61'963.65
160.3189	Frais divers commune (10%)	5'700.00		5'700.00		7'784.50	
160.3189.1	Frais divers inter-communaux (10%)	5'700.00		5'700.00		6'196.00	
160.3653	Subvention Vallée de Joux Tourisme (DON)	38'330.00		38'330.00		27'450.00	
160.3658	Subvention Vallée de Joux Tourisme (80%)	45'600.00		45'600.00		49'580.00	
160.4066	Taxes de séjour		57'000.00		57'000.00		61'963.65
180	Transports publics	122'580.00		129'200.00		86'381.35	
180.3657	Contribution (lignes trafic régional bassin 1)	122'580.00		129'200.00		86'381.35	
190	Informatique	20'000.00		17'000.00		15'933.80	
190.3111	Ordinateur, logiciel & matériel	5'000.00		3'500.00		1'802.35	
190.3151	Licences & maintenance	15'000.00		13'500.00		14'131.45	
2	Finances	1'104'338.00	5'561'428.00	1'013'000.00	5'584'888.00	847'630.25	5'179'944.38
210	Impôts	66'000.00	4'643'600.00	65'500.00	5'110'000.00	60'601.56	4'516'268.19
210.3186	Correction d'arrière						
210.3187	Emoluments de la commission d'impôts	30'000.00		31'000.00		29'455.40	
210.3191	Impôts dus par la Commune	1'000.00		1'000.00		885.55	
210.3290	Intérêts rémunérateurs	8'000.00		8'500.00		5'297.02	
210.3301	Défalcations d'impôts	27'000.00		25'000.00		24'963.59	
210.4001	Impôts sur le revenu PP		2'750'000.00		2'770'000.00		2'703'764.75
210.4002	Impôts sur la fortune PP		420'000.00		380'000.00		441'823.58
210.4003	Impôts à la source		50'000.00		50'000.00		91'153.32
210.4003.1	Impôts spécial étrangers		3'000.00		3'000.00		-11'528.98
210.4004	Impôts des frontaliers		590'000.00		500'000.00		512'529.65
210.4011	Impôts sur le bénéfice PM		360'000.00		900'000.00		301'809.74
210.4012	Impôts sur le capital PM		1'000.00		1'000.00		874.40
210.4013	Impôts s'immeubles de sociétés		500.00		500.00		791.79
210.4020	Impôts foncier		245'000.00		230'000.00		229'585.95
210.4040	Droits de mutation		75'000.00		90'000.00		64'423.00
210.4050	Impôts sur les successions & donations		40'000.00		60'000.00		26'791.60
210.4061	Impôts sur les chiens		10'000.00		7'000.00		7'950.00
210.4090	Impôts reçus après défalcation		2'000.00		2'000.00		14'618.88
210.4100	Impôts sur les patentes		600.00				250.00
210.4319	Frais poursuites		1'500.00		1'500.00		1'623.60
210.4362	Rembour. frais & intérêts de retard		15'000.00		20'000.00		14'907.96
210.4411	Part sur les gains immobiliers		80'000.00		95'000.00		114'898.95
22	Services financiers	1'038'338.00	917'828.00	947'500.00	474'888.00	787'028.69	663'676.19
220	Service de la dette	1'038'338.00	872'828.00	947'500.00	430'888.00	787'028.69	619'587.00
220.3210	Intérêts sur compte courant	500.00		500.00		8.69	
220.3321	Amortissement suppl.						
220.3520	Péréquation alimentation	915'838.00		1'130'242.00		1'030'095.00	
220.3520.0	Année précédente et correction évaluation	122'000.00		-183'242.00		-243'075.00	
220.3809	Attribution Fonds de réserve						
220.4520	Péréquation couche population + etc...		564'094.00		297'165.00		303'421.00
220.4520.1	Péréquation dépenses thématiques		308'734.00		133'723.00		266'166.00
220.4809	Retrait Fonds de réserve						50'000.00
221	Rendement des titres & créances		45'000.00		44'000.00		44'089.19
221.3199	Attribution perte sur débiteurs						
221.3301	Défalcation perte						
221.4221	Intérêts des titres & créances		45'000.00		44'000.00		44'089.19
221.4390	Autres recettes s/provision						

322.3142 Entretien des chemins

Entretien divers des chemins.

322.3189 Dépenses diverses

Divers frais ainsi que la somme de Frs 2'000.- pour le chef de projet de la filière bois. (étude de valorisation du bois avec Morges et Nyon).

322.3521 Participation Groupement Mollendruz

Le détail complet figure sous **l'annexe « B »**.

Une réserve de Frs 4'000.- (50%) a été prévue en cas d'assujettissement à la TVA.

322.4355.1 Vente bois de service

La possibilité de coupe est de 5'000 m³.

322.4518.3 Subside cantonal soins cultureux

Montant en relation avec les coûts « subsidiés » des soins selon compte 322.3189.2

328.3142 Entretien des chemins sur pâturage

Entretien divers sur les alpages.

328.3145.1 Entretien des clôtures

Rénovation, entretien de 50 mètres de murs du Mollendruz (chalet).

328.3145.2 Entretien des chalets

Entretiens divers sur l'ensemble des chalets, (au Bucley, porte d'étable ; à la Duchatte, aménagements de place aux abords du chalet.

328.3311 Amortissement

Montant de Frs 30'000.- dossier sylvo-pastoral et Frs 6'000.- rénovation Croisettes.

328.4518.1 Subsidés murs

Subvention en rapport avec les mètres effectués.

Compte	Désignation	Budget 2017		Budget 2016		Comptes 2015	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
3	Domaines et bâtiments	587'000.00	512'860.00	606'730.00	528'060.00	692'879.99	560'912.30
32	Forêt & Alpages	397'030.00	372'950.00	401'360.00	388'450.00	463'164.60	418'453.10
322	Forêts communales et du Risoud	290'280.00	277'500.00	288'710.00	292'500.00	351'843.90	321'696.70
322.3030	Charges sociales AVS - AI - APG - AC	50.00		50.00		22.30	
322.3050	Assurances maladie & accidents	10.00		10.00		6.20	
322.3141	Entretien des refuges forestiers	2'000.00		3'000.00		99.00	
322.3142	Entretien des chemins	10'000.00		8'000.00		3'981.65	
322.3146	Entretien des forêts	1'000.00		1'000.00		279.00	
322.3185.1	AFV cotisation & courtage + Fonds Vaudois	10'000.00		10'000.00		11'581.15	
322.3186	Assurance ECA & divers	850.00		850.00		738.15	
322.3189	Dépenses diverses	5'000.00		5'000.00		2'770.00	
322.3189.2	Soins culturaux	45'000.00		45'000.00		40'040.00	
322.3189.5	Entreprises forestières	180'000.00		180'000.00		264'445.95	
322.3521	Participation Grp forestier du Mollendruz	35'370.00		34'800.00		26'880.50	
322.3809	Usagers du Risoud / Poste des Mines	1'000.00		1'000.00		1'000.00	
322.4355.1	Ventes de bois de service		200'000.00		190'000.00		201'315.40
322.4355.2	Ventes de bois de l'industrie		20'000.00		25'000.00		24'809.60
322.4355.5	Ventes de bois de feu (copeaux)		20'000.00		20'000.00		43'187.40
322.4517	Rembour. droit sur carburant		2'500.00		2'500.00		3'283.15
322.4518.3	Subside cantonal soins culturaux		35'000.00		35'000.00		49'101.15
322.4809.2	Retrait fonds (9282.3 & 9282.4)		néant		20'000.00		
328	Alpages	106'750.00	95'450.00	112'650.00	95'950.00	111'320.70	96'756.40
328.3011	Traitements	4'000.00		4'000.00		5'523.00	
328.3030	Charges sociales AVS - AI - APG - AC	350.00		350.00		441.30	
328.3050	Assurances maladie & accidents	100.00		100.00		121.80	
328.3142	Entretien de chemins sur pâturage	10'000.00		10'000.00		588.00	
328.3145.1	Entretien des clôtures	12'500.00		12'000.00		10'871.00	
328.3145.2	Entretien des chalets	30'000.00		30'000.00		41'285.50	
328.3186	Assurance de choses	9'500.00		9'500.00		7'653.80	
328.3189.5	Entreprises forestières	1'000.00		1'000.00			
328.3190	Dépenses diverses	1'500.00		1'500.00		160.30	
328.3222	Intérêts des emprunts	6'800.00		13'200.00		8'676.00	
328.3311	Amortissement	31'000.00		31'000.00		36'000.00	
328.3321	Amortissement suppl.						
328.4271	Location Bucley & Pré d'Etoy		15'180.00		15'180.00		15'180.00
328.4271.1	Location Duchatte & Racine		16'140.00		16'140.00		16'140.00
328.4271.3	Location Chalet Neuf		7'800.00		7'800.00		7'800.00
328.4271.4	Location Croisettes		12'000.00		12'000.00		12'000.00
328.4271.41	Location Croisettes - Buvette		8'000.00		8'000.00		8'000.00
328.4271.5	Location Mollendruz		9'040.00		9'040.00		9'040.00
328.4271.51	Location Mollendruz - Buvette		2'500.00		2'500.00		2'500.00
328.4271.6	Location Crosset au Boucher		7'740.00		7'740.00		7'740.00
328.4271.7	Locations diverses		12'000.00		11'500.00		12'376.40
328.4359	Vente de piquets et divers		50.00		50.00		
328.4518	Subsides divers		1'000.00		1'000.00		1'000.00
328.4518.1	Subsides murs		4'000.00		5'000.00		4'980.00
35	Bâtiments	189'970.00	139'910.00	205'370.00	139'610.00	229'715.39	142'459.20
351	Hôtel de Ville	80'000.00	54'100.00	65'100.00	54'100.00	68'606.54	52'989.85
351.3114	Machines, matériel, mobilier	25'000.00		20'000.00		27'643.90	
351.3124	Chauffage	4'000.00		4'000.00		3'708.00	
351.3141	Entretien du bâtiment	40'000.00		30'000.00		27'638.69	
351.3186	Assurances de choses, RC	10'000.00		10'000.00		9'615.95	
351.3189	Frais divers	1'000.00		1'100.00			
351.4271	Loyer du tenancier		54'000.00		54'000.00		52'989.85
351.4659	Participations diverses		100.00		100.00		
352	Bâtiment "rue de la Poste 2" - Le Pont	2'100.00	12'060.00	2'100.00	11'760.00	23'401.75	12'060.00
352.3141	Entretien du bâtiment	1'500.00		1'500.00		22'897.00	
352.3186	Assurance de choses, RC	600.00		600.00		504.75	
352.4231	Produit de la location		12'060.00		11'760.00		12'060.00

355.3124 Achat de mazout

L'approximation de la consommation ainsi que le prix du mazout est estimé au mieux.

355.3141 Entretien du bâtiment

La révision de la citerne et à prévoir dans le sous-sol du bâtiment de la Baie du Lac.

355.4351 Vente de chaleur

Estimation au mieux du montant de ce poste sur la consommation des « clients ».

358.4271 Location

Montant mis en compte pour le bateau « Caprice », écriture interne dans les dons 150.3653.

420.3145 Nouveaux aménagements

Montant divers.

420.3185 Honoraires et frais d'études:

Reprise du dossier Plan Général d'Affectation (PGA) et dossier en relation avec la (LATC)

430.3142 Entretien du réseau (route) communal

Frais d'entretien courant des routes de la commune.

430.3142.0 Entretien du réseau (éclairage)

Frais d'entretien et réparation diverses concernant l'éclairage.

Compte	Désignation	Budget 2017		Budget 2016		Comptes 2015	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
354	Bâtiment de la protection civile	22'100.00	13'550.00	25'400.00	13'550.00	21'045.35	15'982.50
354.3114	Achat de machines, matériel d'exploitation	500.00		500.00			
354.3123	Chauffage, éclairage, eau	1'400.00		1'400.00		1'274.90	
354.3123.1	Ventilation, cuisine, etc..	1'800.00		1'800.00		1'374.30	
354.3141	Entretien du bâtiment	4'500.00		5'000.00		3'862.80	
354.3186	Assurances de tiers, choses, RC	700.00		700.00		571.35	
354.3222	Intérêts des emprunts	3'200.00		6'000.00		3'962.00	
354.3311	Amortissement	10'000.00		10'000.00		10'000.00	
354.4271	Produit de la location		6'000.00		7'000.00		6'536.20
354.4351	Vente de chaleur à la PCi		5'000.00		4'000.00		6'896.30
354.4659	Participation diverses		2'550.00		2'550.00		2'550.00
355	Bâtiment - locaux techniques	45'200.00	26'800.00	45'400.00	26'800.00	36'027.20	30'426.85
355.3124	Achat de mazout "Eco"	22'500.00		25'000.00		20'729.05	
355.3141	Entretien du bâtiment	3'000.00		4'000.00		8'774.15	
355.3186	Assurances de tiers, choses, RC			400.00			
355.3222	Intérêts des emprunts	9'700.00		2'500.00		1'524.00	
355.3311	Amortissement	10'000.00		13'500.00		5'000.00	
355.4231	Location garage		1'800.00		1'800.00		1'800.00
355.4351	Vente de chaleur (Village + Primavesta)		25'000.00		25'000.00		28'626.85
356	Locaux du feu	28'085.00	31'000.00	34'235.00	31'000.00	55'959.85	31'000.00
356.3124	Eau	135.00		135.00		135.00	
356.3141	Entretien du bâtiment	2'500.00		3'000.00		29'337.90	
356.3186	Assurances de tiers, choses, RC	600.00		600.00		476.95	
356.3222	Intérêts des emprunts	6'850.00		12'500.00		8'010.00	
356.3311	Amortissement	18'000.00		18'000.00		18'000.00	
356.4231	Location au SDIS + CSU		31'000.00		31'000.00		31'000.00
357	Local de la voirie	11'285.00		31'935.00		24'674.70	
357.3123	Chauffage, éclairage	2'500.00		3'000.00		2'654.50	
357.3124	Eau	135.00		135.00		135.00	
357.3141	Entretien du bâtiment	2'500.00		22'000.00		15'579.15	
357.3186	Assurances de tiers, choses, RC	300.00		300.00		239.05	
357.3222	Intérêts des emprunts	850.00		1'500.00		1'067.00	
357.3311	Amortissement	5'000.00		5'000.00		5'000.00	
358	Hall CFF - Le Pont	1'200.00	2'400.00	1'200.00	2'400.00		
358.3141	Entretien du bâtiment	500.00		500.00			
358.3186	Assurances de tiers, choses, RC	200.00		200.00			
358.3189	Frais divers	500.00		500.00			
358.4271	Location diverses		2'400.00		2'400.00		
4	Travaux	1'303'300.00	643'100.00	1'365'600.00	700'300.00	1'534'075.75	750'868.05
420	Urbanisme	71'830.00	27'000.00	51'130.00	27'000.00	32'959.00	31'189.15
420.3011	Traitements	8'000.00		7'500.00		8'326.10	
420.3030	Charges sociales AVS - AI - APG - AC	700.00		700.00		665.20	
420.3040	Caisse retraite	1'400.00		1'400.00		1'216.00	
420.3050	Assurances maladie & accidents	200.00		200.00		183.60	
420.3091	Formation du personnel	200.00		200.00			
420.3109	Avis d'enquêtes	2'500.00		2'500.00		3'284.10	
420.3144	Relevés cadastraux	2'500.00		3'500.00		540.00	
420.3145	Nouveaux aménagements	1'500.00		1'500.00			
420.3185	Honoraires & frais d'études	40'000.00		15'000.00		3'150.00	
420.3222	Intérêts des emprunts	4'200.00		8'000.00		4'964.00	
420.3311	Amortissement	10'630.00		10'630.00		10'630.00	
420.4111	Redevance Romande Energie		21'000.00		21'000.00		21'000.00
420.4112	Energie kWh (photovoltaïque)		2'000.00		2'000.00		2'169.15
420.4313	Permis de construire / habiter		4'000.00		4'000.00		8'020.00
430	Réseau routier - Travaux	590'960.00	9'500.00	609'260.00	9'500.00	707'902.90	8'250.00
430.3011	Traitements	63'000.00		63'000.00		61'396.90	
430.3012	Traitements des temporaires	3'000.00		3'500.00		1'638.00	
430.3030	Charges sociales AVS - AI - APG - AC	5'800.00		5'800.00		4'905.20	
430.3040	Caisse de retraite	9'500.00		10'000.00		8'966.60	
430.3050	Assurances maladie & accidents	1'500.00		1'500.00		1'354.10	
430.3060	Indemnités, rembr. de frais	3'000.00		3'000.00		2'756.70	
430.3123	Eclairage public (kWh)	20'000.00		21'000.00		16'742.40	
430.3124	Achat de carburant	5'000.00		5'000.00		4'390.35	
430.3142	Entretien du réseau (route) communal	80'000.00		80'000.00		157'382.70	
430.3142.0	Entretien du réseau (éclairage)	15'000.00		20'000.00		31'537.70	

430.3142.5 Signalisation routière

Divers marquages et signalisation pour 2017.

430.3311 Amortissement

L'amortissement de l'investissement «route du Pont» a été compté à Frs 130'000.- (80 + 50) pour respecter le(s) préavis 5/2007 et 2/2009, avec l'ajout de l'assainissement des passages à niveaux et les sentiers du bord des lacs. (voir tableau des amortissements)

460.4342 et 4342.1 Taxes collecteurs et d'épuration

Comme indiqué dans le préavis 6/2012, il s'agit des comptes utilisés pour ce chapitre.
(Pour rappel, ces comptes sont considérés comme « comptes de taxes affectées »)

Compte	Désignation	Budget 2017		Budget 2016		Comptes 2015	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
430.3142.5	Signalisation routière	15'000.00		25'000.00		4'773.70	
430.3142.6	Déblai de neige	165'000.00		160'000.00		155'933.45	
430.3142.7	Sablage des routes communales	5'000.00		6'000.00		3'365.00	
430.3143	Achat + entretien matériel	4'000.00		4'000.00		4'923.35	
430.3154	Outilsillage & installation	3'500.00		3'500.00		2'805.80	
430.3155	Entretien véhicules (Mazda + Holder)	13'000.00		13'000.00		17'667.50	
430.3186	Assurances de tiers, choses, RC	5'000.00		7'000.00		3'724.05	
430.3222	Intérêts des emprunts	19'500.00		22'800.00		16'539.00	
430.3311	Amortissement	155'160.00		155'160.00		207'100.40	
430.4659	Contributions diverses		9'500.00		9'500.00		8'250.00
440	Cimetières	8'030.00		8'030.00		17'254.05	
440.3011	Traitements	4'000.00		4'000.00		8'424.00	
440.3030	Charges sociales AVS - AI - APG - AC	250.00		250.00		673.00	
440.3040	Caisse de retraite	350.00		350.00		1'230.30	
440.3050	Assurances maladie & accidents	100.00		100.00		185.80	
440.3114	Achat de matériel	500.00		500.00		717.65	
440.3123	Electricité	300.00		300.00		240.35	
440.3145	Entretien des cimetières	2'500.00		2'500.00		5'760.60	
440.3186	Assurances de tiers, choses, RC	30.00		30.00		22.35	
45	Ordures ménagères et déchets	256'500.00	251'000.00	266'000.00	255'000.00	253'773.35	249'586.80
450	Ordures ménagères et déchets	251'000.00	251'000.00	260'000.00	255'000.00	249'684.00	249'586.80
450.3011	Traitements du personnel	34'000.00		34'000.00		34'255.10	
450.3030	Charges sociales AVS - AI - APG - AC	2'800.00		2'800.00		2'736.70	
450.3040	Caisse de retraite	5'100.00		5'000.00		5'002.70	
450.3050	Assurances maladie & accidents	900.00		1'000.00		755.50	
450.3190	REDIP (réduction impôt préalable) TVA	200.00		200.00			
450.3301	Défalcons taxes "déchets"					1'891.50	
450.3521	Participation frais Vallée de Joux	205'000.00		210'000.00		203'542.50	
450.3809	Attribution au Fonds de réserve						
450.3901	Imputation Interne	3'000.00		7'000.00		1'500.00	
450.4341	Retrocession Valorsa (sacs)		61'000.00		58'000.00		61'108.10
450.4342	Taxe sur les déchets		145'000.00		146'000.00		145'923.70
450.4361	Traitement du personnel (re-facturation)		37'000.00		36'000.00		36'945.00
450.4809	Retrait Fonds de réserve (max 8'000.-)		8'000.00		15'000.00		5'610.00
451	Déchets carnés	5'500.00		6'000.00		4'089.35	
451.3527	Incineration des déchets carnés	5'500.00		6'000.00		4'089.35	
46	Réseau d'égout et d'épuration	347'100.00	347'100.00	340'800.00	340'800.00	418'392.50	418'370.65
460	Collecteurs et stations de pompage	150'900.00	314'400.00	142'000.00	311'800.00	243'531.60	390'874.65
460.3011	Traitements du personnel	39'000.00		39'000.00		37'910.10	
460.3030	Charges sociales AVS - AI - APG - AC	3'400.00		3'400.00		3'028.80	
460.3040	Caisse de retraite	6'000.00		6'000.00		5'536.50	
460.3050	Assurances maladie & accidents	900.00		900.00		836.10	
460.3060	Indemnités, rembr. de frais	500.00		500.00		405.25	
460.3091	Formation du personnel	450.00		450.00			
460.3114	Achats de matériel & outillage	1'000.00		1'000.00		401.60	
460.3123	Electricité	12'000.00		14'000.00		9'539.20	
460.3124	Achats d'essence	1'500.00		1'500.00		1'021.85	
460.3144	Entretien réseau & fournitures	39'200.00		27'000.00		83'129.25	
460.3150	Entretien machines & outillage	1'500.00		1'500.00			
460.3155	Entretien véhicule	2'500.00		2'500.00		1'990.55	
460.3185	Honoraires & frais d'étude	10'000.00		10'000.00			
460.3186	Assurances de tiers, choses, RC	2'300.00		2'300.00		1'894.20	
460.3190	REDIP (réduction impôt préalable) TVA	150.00		150.00			
460.3222	Intérêts des emprunts	1'200.00		2'500.00		2'851.00	
460.3301	Défalcons taxes "épuration"	300.00		300.00			
460.3311	Amortissement	25'000.00		25'000.00		89'987.20	
460.3809	Attribution au fonds de réserve						
460.3901	Imputation Interne	4'000.00		4'000.00		5'000.00	
460.4341	Taxe de raccordement		18'000.00		18'800.00		97'496.55
460.4342	Taxe d'entretien collecteurs		120'400.00		119'000.00		119'340.00
460.4342.1	Taxe annuelle d'épuration		176'000.00		174'000.00		174'038.10

462.3191 Impôts et taxe

Compte concernant la taxe sur les micropolluants.

464.3191 Impôts et taxe

Compte concernant la taxe sur les micropolluants.

470.3146 Entretien zone boisée, bord du lac

Entretien divers de la zone ainsi que du chemin pédestre.

50. Instruction publique

Le détail complet figure sous l'**annexe « A »**

(Association scolaire intercommunale de la Vallée de Joux - ASIVJ)

580.3011 Traitement

Pour la fonction de concierge du Temple de Monsieur Marc Ospelt.

580.3652.1 Subside à la paroisse catholique

Ce compte comporte les frais liés aux messes et l'entretien des trois églises. Diminution suite à la dernière tranche de l'annuité (réfection du toit Sentier) payé en 2016.

Compte	Désignation	Budget 2017		Budget 2016		Comptes 2015	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
462	STEP Le Pont-Les Charbonnières	123'400.00	32'700.00	120'300.00	29'000.00	89'414.75	27'496.00
462.3114	Achats de matériel & Chlorure	5'000.00		5'000.00		4'309.25	
462.3123	Electricité	11'500.00		12'500.00		9'894.60	
462.3141	Transports des boues et traitement	32'000.00		32'000.00		22'705.75	
462.3144	Entretien de la STEP	20'000.00		7'000.00		16'008.00	
462.3150	Entretien des machines & outillage	500.00		500.00			
462.3186	Assurances de choses, RC	1'500.00		1'500.00		1'248.95	
462.3188	Transports & dégrillage	1'500.00		1'500.00		351.00	
462.3191	Impôts et taxe	7'500.00		9'800.00			
462.3222	Intérêts des emprunts	900.00		2'500.00		2'089.00	
462.3311	Amortissement	20'000.00		25'000.00		20'000.00	
462.3526	Frais d'incinération des boues	23'000.00		23'000.00		12'808.20	
462.4526	Participation Commune du Lieu		22'700.00		19'000.00		17'496.00
462.4526.1	Participation Commune du Lieu (invest.)		10'000.00		10'000.00		10'000.00
464	STEP - Les Bioux	72'800.00		78'500.00		85'446.15	
464.3114	Achats de matériel & Chlorure	3'000.00		3'000.00		4'590.45	
464.3123	Electricité	10'000.00		10'500.00		8'645.85	
464.3141	Transports des boues et traitement	16'000.00		16'000.00		14'445.10	
464.3144	Entretien de la STEP	20'000.00		25'000.00		45'777.70	
464.3150	Entretien des machines & outillage	500.00		500.00		315.80	
464.3186	Assurances de choses, RC	1'500.00		1'500.00		1'090.25	
464.3188	Transports & dégrillage	1'500.00		1'500.00		351.05	
462.3191	Impôts et taxe	5'800.00		6'000.00			
464.3526	Frais d'incinération des boues	14'500.00		14'500.00		10'229.95	
470	Cours d'eau - bord lac - port	28'880.00	8'500.00	90'380.00	68'000.00	103'793.95	43'471.45
470.3011	Traitements du personnel	1'000.00		500.00		491.70	
470.3030	Charges sociales AVS - AI - APG - AC	30.00		30.00		39.70	
470.3141	Entretien divers	500.00		500.00		43'908.20	
470.3145	Nouveaux aménagements	10'000.00		57'000.00		34'370.05	
470.3146	Entretien zone boisée, bord du lac	15'000.00		30'000.00		23'520.30	
470.3154	Contrôle des plages	850.00		850.00		680.00	
470.3189	Frais divers	1'500.00		1'500.00		784.00	
470.4272	Taxe d'amarrage		6'000.00		6'000.00		5'700.00
470.4355	Vente "bois"				5'000.00		5'577.50
470.4516	Subvention cantonale et divers						23'398.95
470.4659	Contributions diverses		2'500.00		2'000.00		2'495.00
470.4809	Retrait Fonds réserve				55'000.00		6'300.00
5	Instruction publique et cultes	722'700.00	81'750.00	703'350.00	79'600.00	692'449.90	81'700.00
500	Enseignement	69'400.00	81'700.00	67'200.00	79'500.00	69'400.00	81'700.00
500.3161	Loc. classes & salle gym	63'900.00		61'700.00		63'900.00	
500.3161.1	Loc. classes (Le Pont)	5'500.00		5'500.00		5'500.00	
500.4524	Rétrocession du groupement scolaire		76'200.00		74'000.00		76'200.00
500.4524.1	Rétrocession du groupement scolaire (Pont)		5'500.00		5'500.00		5'500.00
510	Enseignement primaire	394'000.00		370'900.00		363'100.00	
510.3512	Groupe scolaire Vallée de Joux	394'000.00		370'900.00		363'100.00	
520	Enseignement secondaire	217'300.00		214'500.00		217'900.00	
520.3512	Participation à l'enseignement secondaire	217'300.00		214'500.00		217'900.00	
550	Formation professionnelle	2'000.00		1'950.00		1'980.10	
550.3512	Office d'orientation scolaire	2'000.00		1'950.00		1'980.10	
580	Temples & cultes	40'000.00	50.00	48'800.00	100.00	40'069.80	
580.3011	Traitements des concierges	4'000.00		4'000.00		3'000.00	
580.3012	Traitements des organistes	4'000.00		4'000.00		3'800.00	
580.3030	Charges sociales AVS - AI - APG - AC	300.00		300.00		239.70	
580.3050	Assurances maladie & accidents	néant					
580.3123	Chauffage, éclairage, eau	12'500.00		12'500.00		10'942.80	
580.3141	Entretien du temple	1'500.00		1'500.00		1'046.75	
580.3185	Frais conciergerie	néant				1'000.00	
580.3652.1	Subside à la paroisse catholique	16'200.00		25'000.00		18'550.00	
580.3652.2	Aide à la paroisse protestante	1'500.00		1'500.00		1'490.55	
580.4319	Emoluments divers		50.00		100.00		

610.3511 part Gendarmerie

Participation selon les chiffres transmis par le Canton.

650.3521.0 Participation SDIS Vallée de Joux

Montant selon détail **annexe « D »**.

L'augmentation est liée aux facteurs suivants :

Suite à l'augmentation de la participation financière de l'ECA (pour les officiers de service) ; la solde a été adaptée pour le SDIS dès 2017, représentant env. 15'000.-, ainsi que 4'000.- pour les assurances juridiques, 4'000.- sur le chapitre lac (permis bateau) et 4'000.- pour l'encadrement des JSP (jeunes sapeurs-pompiers)

660.3521 Protection civile régionale.

Montant selon détail **annexe « C »**.

Dès l'année 2018, la fusion des offices de Protection Civile du Jura Nord vaudois verra le jour.

710.3012 Traitement du préposé AAS+RAS

Monsieur Eric Rochat gère l'agence d'assurances sociales (AAS) pour toute la Vallée ;

Frs 16.- par habitant

710.3664 Frais de déchets

Sacs offerts aux familles avec enfants en bas âge, selon les modalités du préavis 9/2012.

720.3515 Décompte année précédente et correction évaluation

Adaptation est prévue pour ce chapitre, suite aux simulations étudiées, en fonction des recettes prévues en 2017.

730.3654 AVASAD (Association Vaudoise d'aide et de soins à domicile)

Selon courrier reçu de cette association, la contribution pour notre commune s'élèvera ainsi au maximum à Frs 99.00 / habitant pour l'année 2017, (population env. 1445)

730.3655.31 Subvention (AJOVAL) - réseau enfance Orbe- la Vallée

Selon l'information budgétaire reçue de cet organisme.

730.3655.4 Subvention (UAPE) - unité d'accueil de jour pour écoliers

Selon l'information budgétaire reçue de cet organisme.

Compte	Désignation	Budget 2017		Budget 2016		Comptes 2015	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
6	Police	302'257.00	25'500.00	335'120.00	22'000.00	437'269.18	134'808.85
610	Corps de police	166'082.00	2'000.00	205'820.00	2'500.00	205'851.20	1'525.00
610.3011	Traitements	4'000.00		4'000.00		2'688.50	
610.3030	Charges sociales AVS - AI - APG - AC	300.00		300.00		214.80	
610.3040	Caisse de retraite	400.00		400.00		392.60	
610.3050	Assurances maladie & accidents	70.00		70.00		59.30	
610.3101	Imprimés, matériel de bureau	100.00		200.00			
610.3189	Frais divers	2'500.00		2'500.00		100.00	
610.3511	Part. Gendarmerie	158'712.00		198'350.00		181'065.00	
610.3520.0	Décompte année précédente					21'331.00	
610.4312	Emoluments divers		2'000.00		2'500.00		1'525.00
610.4370	Amendes						
640	Service des inhumations	11'150.00	8'500.00	10'950.00	7'000.00	11'633.40	10'756.85
640.3011	Traitements	8'500.00		8'000.00		9'512.50	
640.3030	Charges sociales AVS - AI - APG - AC	700.00		700.00		760.00	
640.3040	Caisse de retraite	500.00		500.00		672.60	
640.3050	Assurances maladie & accidents	200.00		250.00		101.60	
640.3060	Indemnisations, rembr. de frais	250.00		500.00			
640.3524	Participations aux Pompes Funèbres	1'000.00		1'000.00		586.70	
640.4524	Participations des Pompes Funèbres		6'500.00		5'500.00		8'536.85
640.4651	Contributions diverses		2'000.00		1'500.00		2'220.00
650	SDIS Défense incendie et secours	74'400.00		69'850.00		67'337.93	
650.3521	Participation "Jeunes sapeurs-pompiers - JSP"	2'900.00		1'700.00		1'711.40	
650.3521.1	Participation "SDIS Vallée de Joux"	68'500.00		65'150.00		63'026.53	
650.3901	Imputation Interne	3'000.00		3'000.00		2'600.00	
660	Protection civile	35'625.00		36'000.00		138'319.65	108'400.00
660.3185	Acquisition de places protégées					108'400.00	
660.3521	Protection civile régionale	35'625.00		36'000.00		29'919.65	
660.4819	Retrait du Fonds "abri P.C"						108'400.00
670	Abattoirs	15'000.00	15'000.00	12'500.00	12'500.00	14'127.00	14'127.00
670.3012	Traitements	15'000.00		12'500.00		14'127.00	
670.4342	Taxe d'abattage		15'000.00		12'500.00		14'127.00
7	Service social	1'553'111.00		1'600'960.00		1'321'813.60	36'664.60
710	Service social communal	58'340.00		56'940.00		54'489.05	
710.3012	Traitement du préposé AAS + ARAS	23'000.00		23'000.00		21'369.40	
710.3655	Part. animateur socio-culturel	29'040.00		29'040.00		27'854.40	
710.3662	Fonds "Léa Rochat"	3'800.00		1'900.00		3'160.00	
710.3664	Frais déchets (don de sacs)	2'500.00		3'000.00		2'105.25	
720	Prévoyance sociale cantonale	1'055'716.00		1'123'000.00		922'272.00	
720.3515	Année précédente et correction évaluation	34'000.00		-55'763.00		-215'651.00	
720.3515.0	Facture sociale	1'021'716.00		1'178'763.00		1'137'923.00	
730	Santé publique	439'055.00		421'020.00		345'052.55	36'664.60
730.3654	AVASAD	143'055.00		133'920.00		115'633.70	
730.3655	Maison d'accueil	3'000.00		6'000.00		6'000.00	
730.3655.2	Polyval	1'000.00		1'000.00		1'000.00	
730.3655.3	Fondation pour l'accueil (FAJE)	7'500.00		7'500.00		7'165.00	
730.3655.31	Subvention (AJOVAL)	225'500.00		212'600.00		188'608.45	
730.3655.4	Subvention (UAPE)	59'000.00		60'000.00		26'645.40	
730.4520	Décompte année précédente (AJOVAL)						36'664.60